

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2026

Extrait du procès-verbal

Le 25 juin 2026, le Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 3 juin 2026

Etaient présents :

Membres ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs : VILLAIN, ALOË, BASCLE, BLANC, BOTTON, CAMPODARVE, CHARTIER LOMAN, DESPREZ, DUCROCQ, DUGUE, LABARRIERE, MARCHAIS, PONS, PROTEAU, SOULISSE, SUBRA, TAUPIN, VERNON.

Nombre de conseillers en exercice : 22
quorum : 12
présents : 18

Membres de droit :

Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet, Monsieur le payeur départemental

Membres ayant voix consultative :

Mesdames et Messieurs : le contrôleur général MARCAILLOU, le médecin de classe exceptionnelle AUDFRAY, le capitaine MARECHAL, le sergent-chef BENOIST, le capitaine DELOUYE, l'adjudant-chef CONSTANT, DEMAILLY, NEUVIALLE, PINAUD.

Assistaient également :

Mesdames et Messieurs : CHEDOUTEAUD, le colonel LEPAGE, la secrétaire générale du Département, le médecin hors classe DRAPEAU, le lieutenant PASSANELLO, les chefs de pôle et leurs adjoints, les chefs de groupement.

Etaient excusés :

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs : BAUDON, CABRI, DE ROFFIGNAC, GUILLEN, GUIMBERTEAU, LIBELLI, LIGONNIERE, MARCILLY, PARENT, PROU, RAFFARIN.

DELIBERATION N°82-2026

ACTUALISATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°95-2023 et n°119-2023 du Conseil d'administration des 8 novembre 2023 et 5 décembre 2023,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier du SDIS de la Charente-Maritime actualisé,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

ACTUALISATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil d'administration a approuvé par délibérations du 8 novembre 2023 et du 5 décembre 2023 le règlement budgétaire et financier du SDIS.

En tant que document de référence, ce règlement a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion. Il assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Il fixe les règles de gestion applicables au SDIS pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Or, il convient, conformément à l'article L. 1612-30 du Code général des collectivités territoriales, à l'occasion du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, de représenter ce règlement à l'assemblée délibérante avant le vote de la première délibération budgétaire.

Le projet du RBF qui est présenté a été actualisé et pourra l'être de nouveau en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessaire adaptation des règles de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement budgétaire et financier actualisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN



C2506226 DEL 82

Certifié, publié et exécutoire

le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil d'administration
et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint

Colonel Christian Lepage

